




Commune de VITRY-AUX-LOGES

PLAN LOCAL D'URBANISME SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Pièce N°7

RÉVISION PRESCRITE LE :	18 DECEMBRE 2015	
PROJET ARRÊTÉ LE :	26 OCTOBRE 2021	
PLU APPROUVÉ LE :	24 MAI 2022	
"annexé à la délibération du conseil communautaire du 24.mai.2022...."	<table border="1"><tr><td>Envoyé en préfecture le 31/05/2022 Reçu en préfecture le 31/05/2022 Affiché le 31 05 2022  ID : 045-214503468-20220524-27_05_2022-DE</td></tr></table>	Envoyé en préfecture le 31/05/2022 Reçu en préfecture le 31/05/2022 Affiché le 31 05 2022  ID : 045-214503468-20220524-27_05_2022-DE
Envoyé en préfecture le 31/05/2022 Reçu en préfecture le 31/05/2022 Affiché le 31 05 2022  ID : 045-214503468-20220524-27_05_2022-DE		

ParenthesesURBaines - Atelier d'urbanisme et de projet

Siège social : 16 rue des Tilleuls – 37550 SAINT-AVERTIN
parenthesesurbaines@gmail.com t 06 80 92 39 62

VIGNES paysage - 17 rue de l'Industrie - 44000 NANTES
ECR environnement - 10 rue Jacques Cartier ZAC de Belle Aire Nord, 17440 AYTRÉ

Plan Local d'Urbanisme de Vitry-aux-Loges – Servitudes d'Utilité Publique

Les servitudes d'utilité publique constituent des limitations administratives au droit de propriété. Elles sont instituées dans un but d'utilité publique au bénéfice des personnes publiques (l'Etat, les collectivités locales), des concessionnaires de services publics (EDF, RTE, GRT Gaz...), ou de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général (concessionnaires de réseaux...).

Leur liste, dressée par décret en conseil d'Etat et annexée au code de l'urbanisme, est divisée en quatre catégories :

- conservation du patrimoine naturel, culturel et sportif,
- conservation de certaines ressources et équipements,
- défense nationale,
- salubrité et sécurité publiques.

Le territoire de la commune de Vitry-aux-Loges est affecté par les SUP suivantes :

Code	Intitulé de la servitude	Textes institutifs	Acte de création	Gestionnaire
A3 A4	Servitudes relatives aux cours d'eau non domaniaux et émissaires d'assainissement	articles L. 215-15 et L. 215-16 du code de l'environnement article L.215-18 du code de l'environnement		Conseil Départemental, 15 rue Eugène Vignat 45010 Orléans cedex 1 et le Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans, 618 route de Nestin, 45450 Fay-aux-Loges
	Propriété privée de l'État, le Canal d'Orléans a été mis en 1984 à la disposition du Département du Loiret pour 50 ans. La Commune de Vitry-aux-Loges est adhérente au Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans (SMGCO).	articles L 152-7 et suivants, L 152-13, R152-17 et R152-25 du code rural et de la pêche maritime		
JS1	Servitudes relatives à la protection des équipements sportifs	articles L312-3 et R312-6 du code du sport		Le service gestionnaire est la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, 131 Faubourg Banner, 45042 Orléans Cedex 1.
	Protection de ces équipements et de leur affectation.			
I4	Servitudes relatives au transport d'énergie électrique			Service gestionnaire du réseau de distribution : ERDF – Unité Réseau Electricité Beauce Sologne – 47 avenue de St Mesmin – 450077 ORLEANS cedex 2.
	Le territoire communal est traversé par des lignes de distribution.			

T5 T4 T7	Servitudes de dégagements extérieurs des aérodromes et Servitudes de balisage	articles R.242-1 et suivants du code de l'aviation civile article R.243.1 du même code		DGAC, guichet unique : SNIA-Pôle de Nantes, Zone aéroportuaire, CS 14321, 44343 BOUGUENNAIS CEDEX.
	Le territoire communal est concerné par l'aérodrome civil d'Orléans / St Denis-de-l'Hôtel - Dégagement aéronautique limitant l'altitude maximale des constructions et des ouvrages à 161 m NGF sud-ouest de la commune jusqu'à 270 m NGF nord-est-arrêté ministériel du 5 octobre 2015.			
PT3	Servitudes relatives aux câbles de télécommunications			France Télécom, UPR Ouest – DT Centre / Val de Loire, 18-22 avenue de la République, 37700 Saint-Pierre-des-Corps.
	- câble n°326 et 45-54			
INT1	Servitudes aux abords des cimetières	article L2223-5 du code général des collectivités territoriales		Mairie.
AS1	Servitudes attachées à la protection des eaux potables	article L. 215-13 du code de l'environnement articles L 1321-2 et 1321-3 du code de la santé publique		Délégation Territoriale du Loiret de l'Agence Régionale de Santé du Centre, 131, rue du Faubourg Banner, BP 74409 45044 Orléans Cedex 1.
	Le territoire de Vitry-aux-Loges est concerné par le périmètre de protection du forage communal protégé par Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du 22 septembre 2000.			
T1	Servitudes relatives au transport des lignes SNCF N'est plus en usage mais servitude non abrogée	loi du 15 juillet 1845	modifiée sur la police des chemins de fer	S.N.C.F. Délégation Territoriale de l'Immobilier Ouest, 60 rue Blaise Pascal, 37000 Tours.
	ligne ferroviaire n° 686000 des Aubrais-Orléans à Montargis			